

ICSE	<b>Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE</b> <b>Domaine de PELLEHAUT</b> <i>Résumé non technique étude des dangers</i>	Date : mai 13
REA 08 334		Page 1



14, avenue du Maréchal Joffre 33700 MERIGNAC  
Tel : 05.56.99.42.62 – Fax : 05.56.99.42.98  
[www.ic-se.fr](http://www.ic-se.fr)

**RESUMES NON  
TECHNIQUES DE  
L'ETUDE DE L'ETUDE  
DE DANGER**

ICSE	<b>Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE</b> <b>Domaine de PELLEHAUT</b> <i>Résumé non technique étude des dangers</i>	Date : mai 13
REA 08 334		Page 2

## SOMMAIRE

---

1	IDENTIFICATION DES RISQUES .....	3
2	ANALYSE DES CONSEQUENCES D'ACCIDENT.....	3
3	MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION.....	4
3.1	Mesures constructives visant à supprimer les sources de sinistre et à en diminuer l'impact.....	4
3.2	Moyens d'alerte et de secours.....	4
4	SYNTHESE.....	4

ICse	<b>Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE</b> <b>Domaine de PELLEHAUT</b> <i>Résumé non technique étude des dangers</i>	Date : mai 13
REA 08 334		Page 3

## *1 Identification des risques*

---

### ✓ Sources de dangers internes à l'entreprise

Au vu des activités et des produits utilisés dans l'établissement, différents types de dangers peuvent être associés à la structure. Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter reprendra les dangers liés à l'activité vinicole et de distillation.

La liste ci-dessous reprend les risques potentiels associés à la structure :

- risque d'accidents de personne ;
- risques d'incendie ;
- risque de pollution accidentelle des eaux et des sols ;
- risques lié à la nature des substances chimiques dans l'établissement ;
- risques d'explosion ;
- risques de pollution atmosphérique accidentelle.

### ✓ Sources de dangers externes à l'entreprise

Au vu de l'environnement du site, différents types de dangers peuvent être associés au site.

La liste ci-dessous reprend les risques potentiels associés à l'environnement de la structure :

- Inondations ;
- Foudre ;
- Séisme ;
- Environnement technologique et industriel ;
- Voies de circulation ;
- Chute d'aéronefs.

Il s'agit d'identifier dans ce paragraphe les potentiels de dangers externes qui représentent des risques d'agressions sur le système.

Au vu de ces scénarii et les données d'accidentologies référencées sur ces activités (base de données ARIA), les phénomènes accidentels à surveiller attentivement sur le site seront donc :

- **l'explosion ;**
- **l'incendie ;**
- **le déversement d'effluents ;**
- **l'asphyxie / intoxication.**

## *2 Analyse des conséquences d'accident*

---

On obtient une évaluation de la criticité d'un accident (dans le but d'adapter les mesures de prévention) en combinant les deux critères suivants :

- la probabilité de l'occurrence de l'accident ;
- la gravité de ses conséquences.

### 3 Mesures de prévention et de protection

#### 3.1 Mesures constructives visant à supprimer les sources de sinistre et à en diminuer l'impact

Cet item reprend les volets suivants :

- risque d'accident de personnes ;
- risque d'incendie ;
- risque de pollution accidentelle des eaux et des sols ;
- risque lié à la nature des substances chimiques utilisées ;
- risque d'explosion ;
- risque de pollution atmosphérique accidentelle ;
- conséquences des risques externes à l'établissement.

#### 3.2 Moyens d'alerte et de secours

La commune dépend du **centre de secours de Ténarèze**. Les engins de secours peuvent accéder sans difficulté au site. Ils peuvent donc intervenir avec un maximum d'efficacité.

### 4 Synthèse

Chaque risque a vu son niveau de criticité maximal évalué. Ils ont également fait l'objet d'une analyse des conséquences possibles en cas d'accident. Sur la base des évaluations ci-dessus, la matrice de criticité met en évidence les éléments suivants :

Niveau	Probabilité E	Probabilité D	Probabilité C	Probabilité B	Probabilité A
Gravité A					
Gravité B					
Gravité C					
Gravité D					
Gravité E		Incendie Explosion Intoxication		Risque de déversement d'effluents	

*Tableau 1 : tableau de synthèse*

**Les risques liés aux incendies, explosions, pollutions accidentelles des eaux et des sols et à l'intoxication ne peuvent, au vu de la situation isolée de l'installation, être à l'origine d'une situation létale pour les populations avoisinantes.**

Des mesures de prévention et de protection ont néanmoins été prises et les consignes de sécurité sont appliquées pour limiter les différents risques identifiés. De plus, des moyens d'alertes et de secours sont mis en place afin d'agir le plus rapidement possible en cas d'accident.